

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 février 2023

N° VA_DEL2023_15

Objet : Motion présentée par le Groupe Socialiste sur le report de l'âge légal de la retraite à 64 ans

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Jean PERLEIN, ayant donné pouvoir à Annick VANNESTE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

Non au report de l'âge légal à 64 ans

Elus du Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq, nous prenons position contre la réforme des retraites visant à repousser l'âge légal de départ à la retraite.

Nous souhaitons ainsi attirer l'attention du Gouvernement et du Parlement sur certaines conséquences de cette réforme.

En qualité d'employeur tout d'abord. Dans notre collectivité, 61% des agents sont des femmes. Or, cette réforme, comme l'a reconnu récemment le ministre chargé des relations avec le Parlement, touchera plus les femmes que les hommes. Des femmes qui sont plus nombreuses à temps partiel que les hommes, temps partiel qui là encore affectera leur départ en retraites. Pour mémoire, dans notre commune, les femmes représentent 90% des agents exerçants à temps partiel.

Cette réforme va également conduire mécaniquement à faire travailler plus longtemps des agents exposés à la pénibilité, voire déjà en situation d'usure professionnelle. Les agents publics bénéficiant du service actif au titre des conditions d'exercice liées à leurs missions devront être en activité deux ans supplémentaires.

L'augmentation de l'usure professionnelle va entraîner de facto un transfert de couverture assurantielle des systèmes de retraites vers ce qui relève de l'assurance statutaire et de la prévoyance. L'impact sera d'autant plus important pour Villeneuve d'Ascq qui compte 73% d'agents de catégorie C, qui sont les plus exposés aux risques professionnels.

Une réforme touchant à l'âge de départ, ou à la durée de cotisation, aura un effet sur la santé des agents et les finances des collectivités.

Nous demandons en conséquence une redéfinition des critères de pénibilité, avec une extension des catégories dites « actives » à d'autres métiers et activités particulièrement exposés aux risques d'usure, comme les agents travaillant auprès d'enfants ou de jeunes.

Par ailleurs, nous sommes inquiets des conséquences de cette réforme sur la vie associative, particulièrement riche à Villeneuve d'Ascq.

Nous avons la chance de pouvoir compter plus de 2 000 associations qui animent la vie de nos quartiers et permettent aux habitants d'accéder et de pratiquer une activité sportive (170 clubs), culturelle, éducative, citoyenne, nature ou caritative. Notre réseau associatif repose sur l'engagement de bénévoles dont beaucoup sont à la retraite. Ainsi, 3 bénévoles sur 10 ont plus de 65 ans. La moitié des responsables associatifs sont retraités.

Cette réforme impactera le monde associatif. Les jeunes retraités sont en effet le groupe social le plus disponible pour s'engager bénévolement avec un état de santé et une autonomie préservés. Retarder le départ à la retraite revient à priver nos associations d'une grande part de leurs bénévoles. C'est un coup porté au dynamisme associatif, à l'accès aux loisirs et aux activités de tous ordres.

Dans un contexte déjà particulièrement tendu pour des millions de français, nous affirmons notre opposition à cette réforme inutile et qui va accroître les inégalités.

Le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq affirme son attachement au système de retraite par répartition et apporte son soutien aux agents de notre collectivité et plus largement à l'ensemble des villeneuvois qui se mobilisent pour s'opposer à cette réforme.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 février 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230207-192957-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 9 février 2023